



Des correspondances en circulation sur les réseaux sociaux remettent en doute l'authenticité des directives du chef de l'Etat.

Sur très hautes instructions du président de la République ». La formule est régulièrement employée par des personnalités proches de Paul Biya dans des correspondances pour passer des directives du chef de l'Etat à des membres du gouvernement et assimilés. Sauf que, au regard de l'actualité en cours au Port autonome de Douala (Pad), il devient difficile d'identifier les « vraies » « très hautes instructions du président de la République » car, à la lecture des documents et attitudes, il ressort que ces instructions sont remises en doute.

Dans sa correspondance signée le 22 juillet 2021, le ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République (Sg/Pr) instruit le ministre des Finances, en mettant en copie le Mindcaf et le Sg/Pm, à tout faire pour mettre en œuvre le contenu de sa lettre du 2 juillet.

« J'ai l'honneur, écrit Ferdinand Ngoh Ngoh, de vous demander, de bien vouloir me faire le point, sous huitaine, sur les mesures prises ou envisagées pour mettre en œuvre les très hautes instructions de Monsieur le président de la République ».

Il s'agit, selon l'objet de cette correspondance estampée de la formule « Très urgent », de mettre fin aux activités du cabinet Atou concernant la sauvegarde et la gestion des actifs résiduels des ex-Rncf, Onpc et Oncpb.

Selon l'administrateur général du Cabinet conseil Atou, Ferdinand Ngoh Ngoh qui comme d'autres collaborateurs du président de la République – use de ces instructions, s'arroge aussi d'ores et déjà le droit d'apprécier la véracité des instructions de Paul Biya.

« Vous m'avez fait recevoir le 24 juin dernier par un de vos collaborateurs que vous avez chargé de me remettre votre correspondance (...) datée du même jour, par laquelle vous remettiez en cause le caractère authentique des très hautes instructions du chef de l'Etat, pourtant conformes à nos lois et règlements, qui nous ont notifiées en date du 26 mai par un autre collaborateur du chef de l'Etat, qui comme vous, est bien habilité à, faire usage de cette même formule sacrée ».

Poursuivant, Lazare Atou qui, selon des indiscretions, serait proche du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Laurent Ezzo, déclare, « je ne veux pas suivre cet exemple qui tend à éroder la confiance et le crédit à la plus haute instance de notre administration, en soumettant à caution le caractère authentique des termes de vos correspondances ».

Statut juridique

Cependant, souligne-t-il au passage, vos correspondances évoquant un mandat qui est un acte unilatéral, en lieu et place d'une convention synallagmatique de privatisation de gestion des Actifs résiduels des liquidations des ex-Onpcb, Onpc et Regifercam, passée le 4 mars 2014 entre Cabinet conseil Atou et l'Etat du Cameroun au travers du ministre des Finances sur très hautes instructions du chef de l'Etat données le 16 janvier 2008, semble être inconnues de vos services.

En clair Lazare Atou remet aussi en question le caractère authentique des correspondants du Sg/Pr, formulées sur hautes instructions du chef de l'Etat car, dit-il, sont en déphasage avec les • lois et règlements de la nation.

Au cœur de cette bataille, faut-il le rappeler, se trouve la question de gestion des ressources patrimoniales au Port autonome de Douala. Le Cabinet conseil Atou qui gère ce patrimoine et qui dit être le liquidateur, accuse Cyrus Ngo'o de vouloir maquiller un détournement de deniers publics d'un montant de plus de 53 milliards Fcfa dans la conception et l'exécution du marché spécial n° 2018/ 0001 /Sg/Pr du 13 avril relatif au projet de sécurisation du périmètre et le contrôle des accès du Port de Douala/Bonabéri. Selon le Pad, cette dénonciation faite devant le Tes contre son Dg, serait une réaction punitive pour son obstination à faire incorporer, dans le patrimoine du Pad, les actifs immobiliers résiduels de l'ex-office national des ports du Cameroun (Onpc) dont le cabinet Atou.

Dans un décret signé le 24 janvier 2019 par le président de la République, « l'Etat transfère au Port autonome de Douala en propriété ou en jouissance, selon le statut juridique de ces biens, les actifs, ainsi que le patrimoine de l'ex-Office national des ports du Cameroun (Onpc),

localisés dans la circonscription portuaire de Douala-Bonabéri ».

Le Jour